



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
SALLE ERNEST-RICHARD**

DATE : 3 mai 2021

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Anita Savoie Robichaud (maire), Kassim Doumbia (maire suppléant), Marie-Lou Noël (conseillère), Patrice-Éloi Mallet (conseiller) et Elise Roussel (greffière).

ABSENTS: Rémi Hébert (conseiller), Percy Mallet (conseiller) et Jules DeSylva (directeur général).

PUBLIC : 23 personnes

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h05.

2. Divulcation de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux

4.1. Réunion ordinaire du 6 avril 2021

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 avril 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2. Réunion extraordinaire du 28 avril 2021

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 28 avril 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux

Tous les suivis ont été faits.

6. Correspondance

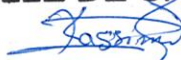
6.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux P.A. – avril 2021


La greffière fait état des permis pour le mois d'avril 2021.

6.2. Autre

Aucune autre correspondance.

VILLE DE SHIPPAGAN





MAIRE
GREFFIER

7. Rapport des comités**7.1 Développement communautaire, sport et loisirs**

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.2 Sécurité publique et développement économique

La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.3 Infrastructures

Le conseiller Percy Mallet étant absent, il n'a pas de rapport de présenté.

7.4 Finances et tourisme

Le conseiller Kassim Doumbia procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.5 Environnement

Le conseiller Rémi Hébert étant absent, le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

8. Affaires nouvelles**8.1 Lecture intégrale de l'arrêté 78-2021-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan – Encadrement des permis d'aménagement**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'arrêté n°78-2021-02 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 78-2021-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan – Encadrement des permis d'aménagement

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté n°78-2021-02 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Lecture intégrale de l'arrêté 78-2021-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan – Zones RM

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté n°78-2021-03 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

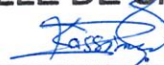

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 78-2021-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan – Zones RM

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'arrêté n°78-2021-03 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN


 _____ MAIRE

 _____ GREFFIER

8.5 Lecture intégrale de l'arrêté 78-2021-04 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan – Lots drapeau

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'arrêté n°78-2021-04 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 78-2021-04 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan – Lots drapeau

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'arrêté n°78-2021-04 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Lecture sommaire de l'arrêté 54-2021 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté de construction

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté n°54-2021 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté de construction pour la Ville de Shippagan, dont la lecture sommaire a été faite, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 54-2021 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté de construction

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté n°54-2021 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté de construction pour la Ville de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 Lecture intégrale de l'arrêté 103-2020 concernant l'adoption d'un arrêté autorisant la circulation des véhicules hors route sur certaines rues municipales

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté n°103-2020 concernant l'adoption d'un l'arrêté autorisant la circulation des véhicules hors route sur certaines rues municipales, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 103-2020 concernant l'adoption d'un arrêté autorisant la circulation des véhicules hors route sur certaines rues municipales

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté n°103-2020 concernant l'adoption d'un l'arrêté autorisant la circulation des véhicules hors route sur certaines rues municipales, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

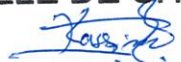
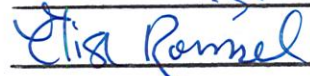
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11 Lecture intégrale de l'arrêté 03-2021-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté procédural du conseil municipal de la Ville de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'arrêté n°03-2021-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté procédural du conseil municipal de la Ville de Shippagan, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN


 _____ MAIRE

 _____ GREFFIER

8.12 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 03-2021-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté procédural du conseil municipal de la Ville de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'arrêté n°03-2021-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté procédural du conseil municipal de la Ville de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.13 Demande de l'avis du comité de révision de la planification – Projet Gauthier Marine

Sujet : Modification à l'arrêté de zonage - (176, boul. J.-D. Gauthier)

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël de demander au Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant :

Permettre l'agrandissement de la quincaillerie et de l'atelier de fabrication de pièces d'acier.

C'est en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous demandons au CRP de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer son avis écrit dans les 30 jours suivants cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.14 Autorisation de l'émission du permis provisoire – Projet Gauthier Marine

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet d'appuyer la demande de Madame Rachelle Gauthier pour l'obtention d'un permis provisoire afin de permettre l'agrandissement de la quincaillerie et de l'atelier de fabrication de pièces d'acier situé au 176, boulevard J.-D. Gauthier sur les terrains portant les numéros d'identification suivants : 20740353, 20600854 et 20370854. Par ailleurs, la Ville de Shippagan comprend, qu'advenant que la situation devienne illégale suite à l'échéance du permis provisoire, à l'échec d'un processus de modification au zonage ou de toute autre mesure prise dans le but de rendre conforme le projet, la municipalité devra se prononcer sur le besoin d'entreprendre les procédures légales nécessaires, et ceci, à ses propres frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.15 Demande d'aide financière – Centre de plein air les Arpents de neige

La municipalité a reçu une demande d'aide financière de la part du Centre de plein air les Arpents de neige pour défrayer le salaire d'un employé qui était au centre pour la saison 2020-2021. Considérant que le Centre de plein air profite pleinement à la communauté et qu'il est géré par une équipe de bénévoles, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia d'octroyer un montant de 1 500 \$ au Centre de plein air les Arpents de neige pour les aider à défrayer une partie du salaire de l'employé.

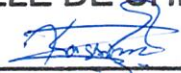
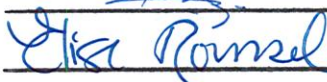
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.16 Demande de contribution financière – Patrimoine Shippagan

La municipalité a reçu une demande de Patrimoine Shippagan pour une contribution financière de 500 \$ pour les aider à défrayer divers coûts administratifs. Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Kassim Doumbia d'octroyer une contribution financière de 500 \$ à Patrimoine Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN


 _____ MAIRE

 _____ GREFFIER

8.17 Demande – Campagne de financement – Festival international de musique baroque de Lamèque

La municipalité a reçu une demande de contribution financière dans le cadre de la campagne de financement du Festival international de musique baroque de Lamèque qui aura lieu du 22 au 24 juillet 2021. Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet d'octroyer un montant de 250 \$ à cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.18 Modification à la tarification pour le service de remplissage de piscine

Considérant que les taux actuels pour le service qu'offre la municipalité via les pompiers volontaires pour le remplissage de piscine ne couvrent pas les frais réels encourus, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que les taux soient réajustés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.19 Autorisation d'un nouveau signataire chez UNI Coopération financière

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet d'autoriser la comptable de la municipalité, Mme Sylvie Goupil McGraw, à être signataire pour les comptes de la municipalité chez UNI Coopération financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.20 Remplacement du panneau de contrôle – station d'égout av. Hôtel-de-Ville

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Kassim Doumbia d'autoriser l'administration à procéder au remplacement du panneau de contrôle de la station d'égout de l'avenue Hôtel-de-Ville pour un montant approximatif de 42 000 \$ plus TVH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.21 Adoption - politique et structure salariale pour les employés non syndiqués

La municipalité ayant eu recours au service d'une conseillère en gestion des ressources humaines pour évaluer la structure salariale des employés non syndiqués. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël d'adopter la politique et la structure salariale proposées ainsi que les descriptions de tâches modifiées soumises par la firme-conseil en gestion des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.22 Demande d'emprunt – Commission des emprunts de capitaux par les municipalités

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la municipalité de Shippagan demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter en vue d'une dépense en capital pour la durée et la somme suivante :

Fin	Somme (\$)	Durée
<u>Services relatifs aux transports</u>		
Égout pluvial	40 000 \$	15 ans

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN

MAIRE

GREFFIER

8.23 Annulation – Entente Réseau des Complexes Jeunesse Multifonctionnels NB Inc. (RCJM-NB)

Le conseil avait autorisé, lors de la réunion ordinaire du 5 avril 2021, la signature d'une entente avec le Réseau des Complexes Jeunesse Multifonctionnels NB afin que la municipalité leur accorde un prêt couvrant les frais d'exploitation du RCJM-NB de Shippagan pour une période d'un an. À la demande du RCJM-NB, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël d'annuler l'entente signée, car celle-ci n'est plus nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.24 Contribution financière – Projet de coopérative hôtelière

En prévision d'une étude de marché pour la possibilité d'instaurer une coopérative hôtelière à Shippagan en collaboration avec Revitalisation Shippagan et la Corporation d'amélioration Centre-Ville de Shippagan, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la municipalité contribue 12 500 \$ à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot de la mairesse

La mairesse fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h56.

11 Parole au public

La mairesse donne la parole au public.

La séance se termine à 21h25.

VILLE DE SHIPPAGAN

MAIRE

GREFFIER